

Département de Loir-et-Cher
 Arrondissement de Romorantin-Lanthenay
 Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

14/10/2021

Séance du 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-et-un octobre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2021 s'est réuni, à la mairie, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 15 octobre 2021.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Jean-Luc ESNAULT - Florence FOUSSIER - Annik MOREL - Patrick MOREL - Pedro BÄCHLER - Sylvain DECOURS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX - François VIGREUX - Evelyne CAIL

Était absent excusé : Guy DUCHOSSOIS (ayant donné pouvoir à Mme Yvette MASSET)

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N° 80/2021</u>	Objet : Tarif du repas des aînés 2022	8. Domaine et compétence par thème 8.2. Aide sociale
--------------------------	--	---

En 2020, le repas était ouvert à toute personne de moins de 68 ans ou ayant atteint l'âge requis mais habitant dans une autre commune moyennant une participation de 31.00€.

Madame la Maire demande aux membres présents de déterminer le tarif pour le repas 2022.

Le conseil municipal décide de fixer le tarif à 31,00 € pour le repas de l'année 2022 pour les personnes n'ayant pas atteint l'âge requis ou habitant une autre commune.



La Maire,

Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 02.11.2021
publication le 02.11.2021

et de la

La Maire,



Françoise PLAT